



Agence internationale de l'énergie atomique

INFCIRC/43

15 mai 1963

Distr. GENERALE

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

**RAPPORT ANNUEL DE L'AGENCE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR 1962/63**

**Le texte du rapport annuel de l'Agence au Conseil économique et social de
l'Organisation des Nations Unies pour 1962/63 est reproduit dans le présent document
pour l'information des Etats Membres.**

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL POUR 1962/63

(Période du 1er avril 1962 au 31 mars 1963)

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Titre</u>	<u>Paragraphes</u>
I.	GENERALITES	1 - 5
II.	COORDINATION DANS LE CADRE DES NATIONS UNIES	6 - 12
III.	DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT	13
IV.	ASSISTANCE TECHNIQUE ET FORMATION	14 - 19
V.	LE FONDS SPECIAL	20 - 23
VI.	PRINCIPALES TENDANCES DU PROGRAMME TECHNIQUE	24 - 36

Liste des abréviations

Agence	Agence internationale de l'énergie atomique
BAT	Bureau de l'assistance technique
BIT	Bureau international du Travail
CAC	Comité administratif de coordination
Comité des radiations	Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes
Conseil	Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique
ECOSOC	Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IMCO	Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
PEAT	Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

I. GENERALITES

1. Le présent rapport est soumis par le Conseil à l'ECOSOC conformément à la résolution 694 E (XXVI) de l'ECOSOC et aux résolutions GC(II)/RES/24 et GC(VI)/RES/115 de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
2. Le nombre des Etats Membres de l'Agence est passé de 77 à 81, les nouveaux Membres étant l'Arabie Saoudite, la Bolivie, le Libéria et l'Uruguay.
3. L'amendement de l'alinéa A. 3 de l'Article VI du Statut, qui assure une représentation plus équitable de la région "Afrique et Moyen-Orient" au Conseil des gouverneurs [1], est entré en vigueur le 31 janvier 1963.
4. A sa sixième session ordinaire, qui a eu lieu à Vienne en septembre 1962, la Conférence générale de l'Agence a approuvé le budget pour 1963 recommandé par le Conseil. Elle a fixé le montant du budget ordinaire à 7 337 500 dollars et l'objectif à atteindre pour les contributions volontaires au Fonds général pour 1963 à 2 millions de dollars [2].
5. Dans une autre résolution [3], la Conférence générale a prié le Directeur général de prêter son concours le plus entier au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée par la résolution 891 E (XXXIV) de l'ECOSOC, qui l'invite

"à continuer de suivre de près, en coopération avec les commissions économiques régionales et les institutions apparentées compétentes, les aspects fondamentaux des conséquences économiques et sociales du désarmement, ainsi que les problèmes qui en découlent sur les plans national et international".

D'autres résolutions de la Conférence générale sont mentionnées sous les rubriques pertinentes.

II. COORDINATION DANS LE CADRE DES NATIONS UNIES

6. Jusqu'à présent, les questions de coordination se sont surtout posées parce qu'il fallait trouver des moyens efficaces pour aider les Etats Membres : a) à envisager la production d'énergie d'origine nucléaire; b) à développer les applications des sciences nucléaires en agriculture et en médecine; c) à assurer la protection radiologique.
7. Pour ce qui est de l'énergie d'origine nucléaire, la Conférence générale a adopté une résolution dans laquelle elle prie le Conseil et le Directeur général de prendre des mesures pour rechercher les moyens de renforcer la collaboration entre l'Agence, l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et la Conférence mondiale de l'énergie au sujet de l'énergie en général et de ses aspects économiques en particulier [4]. Le Secrétariat prend actuellement des dispositions pour renforcer la collaboration avec les

[1] Voir § 4 du rapport de l'an dernier à l'ECOSOC - document de l'ONU E/3612 (cote de l'Agence INFCIRC/35) - et le document INFCIRC/41.

[2] Résolutions GC(VI)/RES/117 et GC(VI)/RES/118 de la Conférence générale. A ce sujet, le Conseil économique et social voudra sans doute noter qu'en application de la résolution GC(VI)/RES/120 de la Conférence générale, une proposition tendant à l'établissement de programmes biennaux dans le cadre de budgets annuels est en cours d'examen par l'Agence (voir aussi le trentième rapport du Comité consultatif de l'Assemblée générale pour les questions administratives et budgétaires; document de l'ONU A/5332, annexe B, § 123).

[3] Résolution GC(VI)/RES/130 de la Conférence générale.

[4] Résolution GC(VI)/RES/128 de la Conférence générale.

services compétents du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. En outre, les missions d'assistance préliminaire de l'Agence et les missions d'enquête sur l'énergie comprennent toutes maintenant un spécialiste de l'énergie classique et un spécialiste de l'énergie d'origine nucléaire.

8. L'utilisation croissante des méthodes nucléaires en océanographie et en hydrologie rend de plus en plus nécessaire la coordination dans ces domaines. D'une part, l'Agence participe aux travaux de la Commission océanographique intergouvernementale et du Sous-Comité de l'océanographie du CAC ; d'autre part, elle participe aux travaux du Sous-Comité de l'hydrologie du CAC, elle collabore activement avec l'OMM et elle doit prendre part à l'établissement du programme à long terme de l'UNESCO en hydrologie.

9. En ce qui concerne les effets des rayonnements, l'Agence continue de prêter son concours technique le plus entier au Comité des radiations et, conformément aux résolutions 1629 A (XVI) et 1764 A (XVII) de l'Assemblée générale, elle collabore avec l'OMM pour l'établissement d'un système mondial de mesures de la radioactivité atmosphérique. La question de la responsabilité, au sein de la famille des Nations Unies, en matière de protection contre les rayonnements et de règlements de sécurité demeure complexe en raison du nombre d'institutions intéressées, bien que son Statut donne expressément à l'Agence des attributions normatives [5].

10. Notant que la possibilité d'organiser une troisième conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques pourrait être examinée par l'Assemblée générale, à sa dix-septième session ordinaire, la Conférence générale a proposé que l'Agence procède à toutes les consultations nécessaires avec l'Organisation des Nations Unies et collabore pleinement avec elle à la préparation d'une telle conférence [6]. L'Assemblée générale a ultérieurement décidé que cette conférence aurait lieu en 1964 et elle a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues

"avec l'assistance du Comité consultatif scientifique des Nations Unies, de concert avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et en consultation avec les institutions spécialisées intéressées" [7].

11. Jusqu'à présent, l'Agence a conclu des accords régissant ses relations avec l'Organisation des Nations Unies [8] et sept institutions spécialisées [9] : OIT, FAO, UNESCO, OMS, OACI, OMM et IMCO. Ces accords posent certains principes en matière de coopération et énumèrent les moyens de leur donner effet. Dans le cas de la FAO et de l'OMS, il s'est révélé souhaitable de mettre en oeuvre les accords en créant des groupes de travail inter-secrétariats, qui se réunissent environ deux fois par an, pour passer en revue les activités courantes et les plans de coopération pour l'avenir. La question de la création d'un groupe de travail avec l'UNESCO est à l'étude. On ne possède encore qu'une expérience limitée du fonctionnement de ces groupes de travail, mais ils constituent d'ores et déjà un moyen efficace de combiner ou d'harmoniser les différents programmes des institutions intéressées.

12. Etant donné que les applications des sciences nucléaires s'étendent sans cesse à de nouveaux domaines, il faudra continuer d'assurer la coordination et d'éviter les doubles emplois. Ces problèmes soulèvent moins de difficultés si les spécialistes des sciences

[5] Alinéa A. 6 de l'Article III.

[6] Résolution GC(VI)/RES/129 de la Conférence générale.

[7] Résolution 1770 A (XVII) de l'Assemblée générale.

[8] INFCIRC/11.

[9] INFCIRC/20 et Add.1.

nucléaires se trouvent réunis dans une même institution et ont des contacts directs avec les spécialistes des diverses disciplines qui travaillent dans les autres institutions désireuses d'introduire ou d'utiliser les méthodes nucléaires. Il faut noter, néanmoins, que les montants consacrés aux applications des rayonnements et des radioisotopes dans les budgets de certaines institutions continuent d'augmenter, dans certains cas, plus rapidement qu'à l'Agence.

III. DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

13. L'Agence prépare actuellement, pour ses propres activités, un programme à long terme qui couvrira à peu près la même période que les plans pour la Décennie des Nations Unies pour le développement et qui sera intégré à ces plans. A cette fin, le Directeur général a communiqué au Secrétaire général de l'ONU des renseignements sur les programmes qu'étudie actuellement le Conseil et le Secrétariat, qui ont trait aux trois domaines suivants :

- a) Mise en valeur des ressources humaines grâce au programme d'échanges et de formation de l'Agence ;
- b) Applications des sciences nucléaires en agriculture et en hydrologie ;
- c) L'énergie d'origine nucléaire, facteur de développement industriel et de diversification de l'économie.

L'Organisation des Nations Unies a mis en relief le rôle de la science et de la technologie dans la Décennie pour le développement, par exemple lorsqu'elle a décidé d'organiser en février 1963 la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées ; aussi le Directeur général a-t-il également communiqué au Secrétaire général de l'ONU des renseignements sur la contribution que l'Agence espère apporter dans les prochaines années au progrès général des sciences nucléaires et des sciences connexes.

IV. ASSISTANCE TECHNIQUE ET FORMATION

14. Parmi les questions sur lesquelles le Conseil aimerait appeler l'attention de l'ECOSOC, l'une des plus importantes est la difficulté que pose toujours le financement du programme ordinaire d'assistance technique de l'Agence au moyen des contributions volontaires des Etats Membres, qui jusqu'à présent n'ont jamais atteint l'objectif fixé. En 1960, ces contributions se sont élevées à 1 007 842 dollars pour le programme ordinaire, alors que l'objectif avait été fixé à 1,5 million de dollars ; en 1961 et 1962, elles se sont élevées à 980 881 et 1 146 294 dollars, les objectifs ayant été fixés à 1,8 et 2 millions de dollars, respectivement. On peut dire que l'écart entre les demandes et les ressources augmente progressivement chaque année.

15. Les problèmes financiers qui freinent l'exécution du programme de l'Agence sont tels que celle-ci doit de plus en plus se tourner vers le PEAT (ainsi que vers les gouvernements pour en obtenir des contributions en nature) pour s'assurer les ressources dont elle a besoin pour fournir une assistance technique. De ce fait, les programmes nucléaires des pays en voie de développement dépendent du PEAT, non seulement pour le financement de projets à long terme ou de vastes projets régionaux, mais encore pour des projets de moindre envergure qui, en répondant à un besoin crucial (services d'experts ou formation de spécialistes), ont une valeur beaucoup plus grande que leur coût ne le laisserait supposer. Du point de vue de la situation financière de l'Agence, il est souhaitable de maintenir, à l'intérieur de la famille des Nations Unies, une source centrale de financement pour les petits projets de coopération technique, aussi bien que pour les grands. Dans l'administration de programmes financés par un organe central, tels que le PEAT, il faut continuer à tenir compte des difficultés auxquelles se heurtent les petites institutions, notamment celles

qui ont été récemment créées, du fait surtout que les autorités nationales s'intéressant aux technologies de ces institutions ont été elles-mêmes établies il y a peu de temps seulement. Il y a lieu de noter à cet égard que l'Agence s'en remet entièrement aux représentants résidents du BAT pour assurer la liaison avec les Etats Membres dans les régions en voie de développement et qu'elle n'a pas elle-même de représentants locaux ou régionaux [10].

16. Le nombre des bourses octroyées est resté à peu près le même, mais la durée moyenne des bourses a augmenté. Cependant, leur coût total par rapport à l'ensemble du programme est passé de 50,9 % en 1960 à 36,7 % en 1962. Le nombre des cours de formation et le nombre des professeurs invités envoyés dans les Etats Membres ont augmenté.

17. Une mission préliminaire d'assistance de l'Agence a visité 10 Etats d'Afrique et du Moyen-Orient d'avril à juin 1962. La plupart des pays en voie de développement - à l'exception de quelques Etats africains - ont maintenant reçu la visite de missions d'assistance préliminaire; celles-ci sont progressivement remplacées par des missions complémentaires et par d'autres missions plus spécialisées.

18. Pendant les trois dernières années, le montant global des ressources disponibles pour l'assistance technique s'est accru (passant de 1 647 204 dollars en 1960 à 1 989 553 dollars en 1962), la principale raison étant l'augmentation des sommes allouées à l'Agence au titre du PEAT. A ces ressources, il faut ajouter les bourses offertes gratuitement par certains Etats Membres et les dons de matériel, qui représentent au total une valeur estimée à 1 million de dollars pour 1960 et à 680 000 dollars pour 1962.

19. Il y a lieu de signaler deux faits importants :

- a) En septembre 1962, le Conseil a approuvé un projet d'accord relatif à la création au Caire d'un centre régional de radioisotopes du Moyen-Orient pour les pays arabes; ce centre a été inauguré le 18 mars 1963.
- b) A la sixième session ordinaire de la Conférence générale, huit délégations ont présenté une proposition tendant à la création de six centres médicaux et de six laboratoires de physique dans des pays en voie de développement; leurs gouvernements offraient de fournir un tiers des ressources nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme et un tiers des 300 bourses envisagées dans son contexte. La Conférence générale a prié le Conseil et le Directeur général de procéder à une étude minutieuse de la proposition en vue de déterminer la meilleure façon d'intégrer cette offre et toutes autres offres similaires dans le plan général à long terme en cours d'élaboration, dès que les auteurs de ces offres auront fourni tous les renseignements nécessaires [11].

V. LE FONDS SPECIAL

20. En mai 1962, l'Agence a été désignée comme Agent d'exécution d'un projet du Fonds spécial en Yougoslavie concernant la recherche agricole au moyen des méthodes nucléaires et la formation à cet effet. C'est le premier projet du Fonds spécial dont l'exécution a été confiée à l'Agence. On espère que des projets similaires dans d'autres pays, relatifs à la formation et à la recherche appliquée dans le domaine des sciences nucléaires, pourront bénéficier de l'assistance du Fonds spécial.

[10] Au Siège, la liaison est assurée le plus souvent par les missions permanentes des Etats Membres accréditées auprès de l'Agence.

[11] Résolution GC(VI)/RES/131 de la Conférence générale.

21. Certains Etats Membres de l'Agence, notamment le Pakistan et les Philippines, envisagent actuellement d'entreprendre des projets individuels de production d'énergie d'origine nucléaire. L'Agence les a aidés en procédant à des enquêtes préliminaires et on espère que certains de ces projets pourront faire l'objet d'enquêtes avant investissement.

22. Les méthodes nucléaires peuvent jouer un rôle auxiliaire dans de nombreux autres projets du Fonds spécial. Il faut tout d'abord s'assurer que les gouvernements et les experts qui établissent une demande sont conscients de la possibilité d'appliquer de telles méthodes, dont la mise au point est souvent très récente. Il faut ensuite déterminer dans quelle mesure une méthode nucléaire peut être utilisée dans le projet considéré. Certains projets sur les eaux souterraines, établis par des gouvernements avec la FAO, ont fait l'objet de consultations préliminaires avec des spécialistes de l'Agence au sujet de la possibilité d'appliquer des méthodes radioisotopiques. Le troisième problème est le mode de remboursement des frais de participation de l'Agence. Dans le cas d'un projet de la FAO, il a été résolu par l'établissement d'un contrat de sous-traitant.

23. Il faut espérer que la coopération instaurée avec la FAO pour des projets sur les eaux souterraines pourra être étendue à d'autres organisations s'occupant d'hydrologie, ainsi qu'à d'autres domaines où les méthodes nucléaires et le personnel scientifique de l'Agence pourront jouer un rôle auxiliaire mais utile.

VI. PRINCIPALES TENDANCES DU PROGRAMME TECHNIQUE

24. Le dernier rapport annuel de l'Agence à l'Assemblée générale [12] contient des renseignements détaillés sur les récentes activités scientifiques de l'Agence. L'exposé ci-après est donc consacré aux principaux aspects et tendances des activités de l'Agence qui présentent un intérêt pour l'économie ou l'industrie des pays en voie de développement et qui ont été entreprises depuis le précédent rapport à l'ECOSOC [13].

Energie d'origine nucléaire et réacteurs

25. Il faudra encore faire de très grands progrès avant que les centrales nucléaires, notamment celles de petites dimensions, puissent de façon générale soutenir la concurrence des centrales classiques; cependant, des perfectionnements techniques importants ont été réalisés et les perspectives commerciales se sont améliorées au cours de l'année écoulée. La puissance installée totale des centrales nucléaires - qui se trouvent encore presque toutes dans des pays techniquement avancés - s'élevait à la fin de 1962 à quelque 2 millions de kWe; de façon générale, leur fonctionnement donnait toute satisfaction. Dans certaines régions, où les combustibles classiques sont d'un prix élevé et où il existe d'autres facteurs techniques et économiques favorables, les centrales nucléaires en cours de construction soutiendront sans doute la concurrence des centrales classiques. En vue de répondre aux besoins des pays en voie de développement, l'Agence évalue l'importance de la demande éventuelle de réacteurs d'un type et d'une puissance donnés, dont la construction pourrait être plus économique que celle de réacteurs "sur mesure" qui sont conçus à des fins particulières.

26. L'Agence a organisé cinq conférences et colloques sur des sujets tels que les problèmes techniques posés par la construction et l'exploitation des réacteurs, les problèmes de sécurité et le choix du site des réacteurs. Le nombre des participants variait de 100 à 250 experts, dont un grand nombre venus de pays en voie de développement.

[12] Document de l'ONU A/51 63 et Add. 1 (documents de l'Agence GC(VI)/195 et INFCIRC/39).

[13] Document de l'ONU E/3612 (document de l'Agence INFCIRC/35).

27. L'assistance technique en matière d'énergie et de réacteurs a comporté l'octroi de 95 bourses, dans le cadre du programme de 1962, pour des études sur les réacteurs et les techniques nucléaires ; 27 experts étaient en fonction en 1962.

28. Parmi les divers groupes d'étude organisés, celui qui a eu lieu à Bangkok en décembre 1962 et qui a réuni des spécialistes travaillant dans les nouveaux centres de recherches nucléaires de l'Asie du Sud-Est et de l'Extrême-Orient présentait un intérêt particulier. Les participants ont étudié des problèmes communs ainsi que des plans et moyens pour coordonner les programmes des divers centres. Au nombre des autres projets, il faut citer l'envoi au Pakistan d'une mission consultative chargée d'évaluer des sites possibles pour un réacteur de puissance et l'évaluation de la sécurité de réacteurs à Manille et à Bangkok. On établit un projet de coopération entre des instituts de recherches nucléaires en Norvège, Pologne et Yougoslavie, sous les auspices de l'Agence.

29. Des accords relatifs au Centre nucléaire de Léopoldville ont été signés avec la Belgique, le Congo (Léopoldville) et les Etats-Unis d'Amérique. Le combustible contenu dans le réacteur du Centre a été offert à titre gracieux par le Gouvernement belge et transféré au Gouvernement congolais ; l'Agence s'est chargée de faire appliquer les mesures de santé et de sécurité ainsi que les garanties stipulées auparavant dans des accords bilatéraux. Les Etats-Unis ont accepté de mettre gracieusement à la disposition du Congo l'uranium enrichi destiné à un maximum de cinq cartouches de combustible supplémentaires, ainsi que du matériel.

Recherche et services en sciences physiques et en chimie

30. Quatre réunions scientifiques ont été organisées au titre de ce programme ; il convient de mentionner les Semaines d'études sur la physique théorique, qui ont eu lieu en juillet et en août 1962 à Trieste (Italie) et auxquelles ont pris part 103 physiciens, dont un grand nombre venus de pays en voie de développement, ainsi que le Cours d'été international qui a eu lieu en août et septembre 1962 en Tchécoslovaquie. Les deux autres réunions étaient des colloques scientifiques spécialisés, organisés au Canada et dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

31. L'Agence coopère avec l'UNESCO pour élever le niveau de l'enseignement des sciences physiques dans les pays en voie de développement, mesure indispensable en vue de la formation des cadres scientifiques et techniques dont ces pays auront besoin lorsqu'ils entreprendront la production d'énergie d'origine nucléaire et généraliseront les applications des sciences nucléaires. En 1962, 59 experts et professeurs invités étaient en fonction et on a octroyé 143 bourses en recherches nucléaires, en chimie analytique et sous rayonnement et en physique théorique. Le laboratoire de l'Agence, à Seibersdorf, près de Vienne, a entrepris un programme de distribution d'échantillons radioactifs à des instituts, laboratoires et hôpitaux, pour l'étalonnage de leurs instruments nucléaires. L'Agence coopère avec le Gouvernement autrichien à un nouveau projet de formation de spécialistes au réacteur de la Oesterreichische Studiengesellschaft für Atomenergie GmbH, à Seibersdorf.

Applications des radioisotopes et des rayonnements

32. Pour les pays en voie de développement, ce sont les applications des radioisotopes et des rayonnements qui continuent d'avoir l'intérêt le plus immédiat. Un colloque a été organisé en novembre 1962 à la seule fin d'aider ces pays à utiliser les radioisotopes qu'ils produisent actuellement dans leurs petits réacteurs de recherche.

33. On accorde une importance accrue à l'utilisation des méthodes radioisotopiques pour déterminer le volume et le taux de renouvellement des réservoirs d'eaux souterraines, qui présentent une importance vitale pour l'irrigation et l'agriculture dans les régions arides et semi-arides. Un colloque sur l'emploi des radioisotopes en hydrologie a eu lieu à Tokyo en mars 1963.

34. Parmi les applications des radioisotopes et des rayonnements, les applications médicales représentent la majeure partie du programme d'assistance technique de l'Agence. Au titre du programme de 1962, l'Agence a octroyé 179 bourses sur dix applications des radioisotopes et 42 experts étaient en fonctions. Quatre cours de formation à l'emploi des radioisotopes en médecine, en agriculture et pour la conservation des aliments ont eu lieu en 1962 [14].

35. Dans le programme de recherches, on accorde une attention particulière à l'utilisation des radioisotopes en médecine tropicale et à l'emploi des rayonnements pour la désinsection des stocks de céréales et pour l'éradication des insectes nuisibles par la stérilisation des mâles. Un projet régional de recherche, destiné à promouvoir une meilleure utilisation des engrais dans la culture du riz, a été entrepris avec la coopération d'instituts de Birmanie, de Hongrie, du Pakistan, des Philippines, de la Thaïlande et de la République Arabe Unie et avec le concours du laboratoire de l'Agence.

Santé et sécurité; gestion des déchets

36. La protection radiologique pose des problèmes particuliers dans les nouveaux instituts des pays en voie de développement; aussi l'Agence a-t-elle accordé 44 bourses et envoyé 20 experts à ce titre dans le cadre du programme pour 1962. Le manque de radioprotectionnistes se fait particulièrement sentir; un Etat Membre a offert d'organiser des cours de formation pour y remédier. Parmi les travaux présentant un intérêt particulier pour les pays en voie de développement, il faut citer l'établissement d'un manuel à l'usage des services de protection radiologique dans les petits centres nucléaires. On a également accordé une attention particulière aux problèmes que posent le traitement et l'élimination de déchets radioactifs, ainsi qu'au transport international des matières radioactives.

[14] Un Cours régional de formation aux applications médicales des radioisotopes, à Athènes, en mai/juin; un Cours international supérieur sur l'emploi des radioisotopes dans les sciences biologiques, organisé par la FAO et l'Agence, en juillet/août, à l'Université Cornell (Etats-Unis); un Cours international de perfectionnement consacré aux enquêtes sur les radioéléments dans les denrées alimentaires, organisé par la FAO, l'OMS et l'Agence, en septembre/octobre, à Cincinnati (Etats-Unis d'Amérique); un Cours régional de formation à l'emploi des radioisotopes en agriculture, plus particulièrement du point de vue de la phytopédologie, en octobre/novembre, à Ankara.